



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2015

L'an deux mil quinze, le 12 février, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

Etaient absents :

Pouvoirs :

Est désigné secrétaire de séance : M. Patrick VIGNAUD

Date de convocation : 3 février 2015	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 3 février 2015	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : une demande de prise en charge des frais de publication.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Demande de subvention pour voyage scolaire APE école Le Vigeant
2. Emplacement et règlement d'un espace cinéraire
3. *Demande d'annulation des titres – loyers du restaurant le Pont creusé* **Ajourné**
4. Proposition d'achat du matériel du restaurant le Pont Creusé
5. Vote des subventions annuelles
6. Demande de prise en charge des frais de publication

DELIBERATION 2015-09 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réception d'un courrier de l'association des parents d'élèves de l'école du Vigeant, sollicitant une aide financière de 300€ pour un séjour au centre de plein air de Lathus du 15 au 17 avril 2015.

Après étude de son budget prévisionnel, l'APE a estimé le coût par élève à 127€. L'APE de l'école publique rappelle que trois enfants domiciliés à St Martin L'Ars sont scolarisés à l'école du Vigeant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention à l'APE de l'école publique du Vigeant de 300€ pour le voyage scolaire au centre de plein air de Lathus en avril 2015.

DELIBERATION 2015-10 : Emplacement et règlement d'un espace cinéraire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin d'avoir un espace cinéraire dans l'enceinte du cimetière communal. Il propose d'identifier et de délimiter cet espace en haut à droite du cimetière. Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable que cet espace permette d'entreposer des cendres sous forme d'emplacement dit « cave urne » le long d'un petit sentier fleuri et d'un jardin du souvenir.

Il est nécessaire par ailleurs d'établir un règlement de l'espace cinéraire et d'attribuer un tarif aux caves urnes avec le délai de concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de créer** un espace cinéraire au cimetière de St Martin l'Ars de style cave-urne de dimension 60x60x60 cm et un jardin du souvenir
- **d'appliquer** le tarif de 80€ pour 30 ans

DELIBERATION 2015-11 : Proposition d'achat du matériel du restaurant le Pont Creusé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Sébastien Moigner, exploitant du restaurant le Pont Creusé, a dû cesser son activité après un trouble à l'ordre public en novembre 2014, et ce sans laisser d'adresse. Malgré de nombreuses tentatives infructueuses, la confirmation écrite de rupture de la convention d'occupation du restaurant n'a jamais été actée.

M. Sébastien Moigner a finalement pris rendez-vous le 2 février 2015 pour confirmer l'arrêt de son activité. Monsieur le Maire l'a informé des 5 mois de loyers restant dus et propose le rachat du mobilier de salle et d'une partie du matériel de cuisine pour compenser cette créance.

M. Sébastien Moigner accepte cette proposition et convient de fournir les factures de certains matériels acquis après son installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de donner** un accord de principe pour l'achat du matériel du restaurant le Pont Creusé
- **de mandater** le maire pour toute négociation

DELIBERATION 2015-012 : Vote des subventions annuelles

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la liste des associations percevant habituellement une subvention communale. Les membres du Conseil Municipal souhaitent différencier les associations communales qui œuvrent pour une dynamique dans la commune et les associations départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'attribuer** les subventions suivantes :

Tiers	2014
ACCA	50 €
UNC-AFN anciens combattants	50 €
Club génération solidarité loisirs	150 €
Comité des fêtes	150 €
Les Pétanqueurs	50 €
ADMR	150 €
Office du tourisme	150 €
STE de Pêche la Carpe Avallaise	50 €

Ecomusée du Montmorillonnais (398 hab.)	218.90 € (0.55€par hab.)
Centre du réseau gérontologique du Montmorillonnais	150 €
FNATH	50 €
Un hôpital pour les enfants	50 €
Association des donneurs de sang	50 €
Association les restaurants du cœur	50 €
La Croix Rouge	50 €
Lutte contre le cancer	50 €
Fonds solidarité Logement	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50 €

- **de demander** aux associations communales la liste des membres du bureau, une attestation de responsabilité civile et les comptes de gestion de l'année.

DELIBERATION 2015-13 : Remboursement des frais de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 18 novembre 2014 sous le n°2014-071, un commissaire enquêteur a été nommé par la Préfecture. Il s'agit de M. ORVAIN. L'enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural au lieu-dit La Petite Tangüe se déroulera du mardi 10 mars 2015 au mardi 24 mars 2015. Avant l'enquête publique, il est obligatoire de publier une annonce légale dans deux journaux locaux. Monsieur le Maire demande une prise en charge de la dépense par l'acheteur d'un montant 556.94€ ce qui sera indiqué sur la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de demander** la prise en charge des frais de publication des annonces légales à l'acheteur

Questions diverses

Les heures vagabondes 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il avait reçu un avis favorable pour organiser les heures vagabondes à l'été 2015, mais que 2 jours plus tard, le Conseil Général avait revu sa copie pour les organiser dans la commune de Pressac. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Conseiller Général pour de plus amples informations.

La fête du village

Cette année la fête du village se déroulera le dimanche 14 juin. Il est nécessaire de réfléchir à son organisation (location de structure gonflable, photos, films, animations) afin de le prévoir au budget.

Feu d'artifice

Cette année le feu d'artifice sera tiré le lundi 13 juillet 2015. Des devis vont être demandé auprès de la société Lacroix-Ruggieri, la société Brezac et la société un jardin dans la nuit.

L'animation musicale sera assurée par M. David Boulain.

Assainissement

La société IRH a rendu son rapport sur l'étude diagnostic du système d'assainissement. La société a priorisé des travaux pour un montant total de 142 300.00€. Mais une première tranche à hauteur de 30 000€ peut être envisagée dans un premier temps. Il est

possible de faire des demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Général.

Voirie

Il a été demandé de revoir la voirie au niveau des dépôts des poubelles. Selon les conditions climatiques le terrain est inaccessible.

Un peuplier vers la lagune menace de tomber.

Les panneaux signalétiques de numérotation et des noms des rues de certains lieux-dits sont à l'étude.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra prévoir des aménagements pour l'accessibilité à la voirie suite à l'étude dirigée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Bibliothèque

Afin d'ouvrir une bibliothèque avec un stock de 1200 ouvrages, il est nécessaire de créer un rayonnage de 30 mètre linéaire pour un coût d'environ 1600€.

Le fonctionnement serait une ouverture de 2h par semaine avec un prêt des ouvrages de la bibliothèque départementale par une convention établissant une cotisation de 3€ par habitant.

Elections départementales

Organisation des bureaux des dimanches 22 et 29 mars 2015.

8h-10h	Nathalin Cleuet	Edmond Bernard	Arlette Lancereau
10h-12h	Christian Barrachim	Annick Biguet	Michel BEAU
12h-14h	Xavier Diot	François Vivion	Nelly Sansiquier
14h-16h	Bruno Baudouin	Aurélie Renoust	Noel Vivion
16h-18h	Patrick Vignaud	Nathalin Cleuet	Christian Barrachim
dépouillement	Alison McDonagh, Patrick Vignaud, Nathalin Cleuet, Christian Barrachim		